

des Princes &c. Juillet 1710. 9

au Parlement de Metz, il donne la maison que ce Prelat avoit à Sedan, & veut que des deniers de sa succession, le Roi soit indemnisé de ce qu'il a payé pour cette Maison: tous les loyers que les filles de la Propagation ont reçu sur sa procuration, tourneront aussi à l'usage de la Maison de la Propagation de la Foi.

Son premier dessein étoit de donner sa Bibliothèque à Mr. l'Abbé de Louvois, mais faisant reflexion qu'elle lui seroit inutile & même à charge, à cause qu'il a l'honneur d'être Bibliothécaire du Roi, il l'a donnée aux Chanoines Réguliers de sainte Genevieve de Paris, à condition qu'ils la rendront publique: cette Bibliothèque va à près de cinquante mille Volumes, parmi lesquels il y en a de très-curieux: Il dit lui-même qu'il a fait cet amas de beaux livres *avec beaucoup de dépense & de plaisir.* Il a aussi donné à la même Congregation, le Buste de Marbre de feu Mr. le Chancelier son Pere, pour être placé dans la Salle où sera mise cette Bibliothèque.

Venant aux donations qu'il fait à sa Famille, cet Archevêque donne à Monsieur de Marillac son petit neveu seize mille quatre cens trente-sept livres dix sols, que Mr. & Madame de la Roche Guyon ses pere & mere lui devoient par Obligation du 17. Avril 1694.

*Donations
qu'il fait à
ses Parens.*

Il donne à Mr. l'Abbé de Louvois son neveu, sa Maison de Versailles avec tous les meubles qui s'y trouveront au jour de sa mort: Il y ajoute toute l'argenterie & le vermeil, qui lui servoient en sa qualité d'Archevêque, & plusieurs autres meubles,

entre